

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 040

**Séance ordinaire du 26 juin 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 19 juin 2026

Président de séance : Mme Amapola
VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33
Présents : 26 Représentés : 5 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats
contradictaires :**

Votes pour : 26 Abstention : 4
Votes contre : 0 Non-participation : 1
Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Pierre CAVATORTO à M. Christian TANTI – M. Pierre-Marie SACHOT à M. Jean Noël MICHEL – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Stéphanie PATASCIA à Mme Laurence BEGEY – Mme Nadia PUTZOLU à M. Patrick LANGLOIS.

Absents : Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Hélène THUDO.

Objet : Désignation de la représentante du Conseil municipal au sein de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR), notamment son article 164 transposé à l'article L.329-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2021 / 048 en date du 28 septembre 2021 par laquelle la commune de Cabries a adhéré à l'association « Tous Propriétaires » agréée Organisme Foncier Solidaire (OFS) ;

Vu les statuts de l'association « Tous Propriétaires » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner sa représentante pour siéger au sein de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;
- **Désigne** Madame Amapola VENTRON, Maire, pour représenter le Conseil municipal de la commune de Cabriès au sein de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires ».

Le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

